

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2015

**Nombre de membres**

- afférents au C. M. : 15  
- en exercice : 15  
- présents : 11

L'an deux mil quinze et le lundi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

**Date de la convocation**

3 avril 2015

**Présents : 11**

MIALON Michel  
CHAREYRE Fabrice  
MACIEJEWSKI Noël

MASSEBEUF Richard  
GUYON Marc  
PARGOIRE Caroline  
PONCE Marie-Thérèse

ROURESSOL Raymond  
CAMOIN Josiane  
JOANNY Patrick  
VIALLE Yvette

**Date d'affichage**

3 avril 2015

**Absents : 4**

AUBOSSU Solange

HOPPENOT Florence  
VOLLE Robert

CLAUZIER Laurence

**Procurations : 3**

HOPPENOT F. à PARGOIRE C..  
VOLLE R. à CHAREYRE F.

CLAUZIER L. à CAMOIN J.

**Secrétaire de séance élue :**

Marie-Thérèse PONCE

## 1/OBJET : Vote des taux des impôts locaux 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de suivre les propositions de la commission « finances » du 30 mars dernier et d'augmenter les taux des impôts locaux 2015 comme suit :

Taxes	Taux 2015	Pour mémoire	Pour information
		Taux 2014	Variation
Taxe d'habitation	5.45 %	5.27 %	+ 3.5 %
Taxe foncière bâti	9.49%	9.40 %	+ 1 %
Taxe foncière non bâti	91.09 %	91.09 %	0 %
Contribution Foncière des Entreprises	<i>Pour mémoire : Taux voté au niveau de la CCPAV</i>		

## 2/OBJET : M14 – Vote du Budget Primitif 2015

Suite aux travaux de la commission des finances du 30 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget M14 2015 :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés le lundi 9 mars 2015.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	624 600 €	610 000 €
Recettes	624 600 €	610 000 €

## 3/OBJET : M49 – Vote du Budget annexe eau et assainissement 2015

Suite aux travaux de la commission des finances du 30 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget M49 2015 :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés le lundi 9 mars 2015.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	224 100 €	305 000 €
Recettes	224 100 €	305 000 €

#### 4/OBJET : Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que le porter à la connaissance du public relatif à la modification simplifiée étant achevé et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

##### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et suivants ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 15/12/2014 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

**CONSIDERANT** que le porter à la connaissance du public qui s'est déroulé du 02/03/2015 au 01/04/2015 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable des services du Département de l'Ardèche, de la Chambre d'Agriculture, de la Direction Départementale de Territoires et de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals,

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire

**après en avoir délibéré, à l'unanimité** (Caroline PARGOIRE n'a pas participé aux débats, ni pris part au vote)

##### DECIDE

**D'approuver** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Didier-Sous-Aubenas portant sur le changement de destination des bâtiments agricoles au-delà de la seule vocation d'habitation et d'encadrer les possibilités d'extension des bâtiments à usage d'habitation.

##### DIT QUE

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Maire de Saint-Didier-Sous-Aubenas aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Ardèche.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet.

#### 5/OBJET : Amicale Laïque – Reversement de la subvention du Conseil Général « sortie du patrimoine »

Monsieur le Maire explique que l'Amicale Laïque de la commune a participé financièrement à une sortie scolaire organisée par l'Ecole communale aux archives départementales le 27 février 2015 (classe de cycle 3).

Cette subvention d'un montant prévisionnel de 112.20 € sera versée à la commune. Il conviendra ensuite de la reverser à l'Amicale Laïque pour son montant effectivement perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à reverser la subvention à percevoir pour la sortie du patrimoine à l'Amicale Laïque de Saint Didier sous Aubenas.

#### 6/OBJET : Régularisation cessions SOULIER Eric

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de modifier la délibération du Conseil Municipal du 9 mars dernier relatif à la régularisation des cessions de parcelles de terrain de M. Eric SOULIER, 18 chemin de Saint-Pierre, au profit de la commune. Il convient, en effet, de consentir ces cessions pour l'euro symbolique :

Nom – Prénom	N° de parcelle concernée	Superficie
SOULIER Eric	A 1432	7 m <sup>2</sup>
SOULIER Eric	A 1416	55 m <sup>2</sup>

Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ces cessions à l'euro symbolique ;
- autorise le Maire à signer les actes notariés correspondants et tous les documents nécessaires ;
- dit que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

### **7/OBJET : Association ARCHER 07 – Interventions activités périscolaires**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, il convient de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition conclues avec l'association ARCHER 07 d'Aubenas pour l'intervention d'une salariée les lundis de 15 h 30 à 16 h 30 jusqu'au lundi 25 juin 2015 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec l'association ARCHER 07 ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

### **8/OBJET : Autorisation donnée au Maire pour signature de la convention conclue entre l'Etat et la commune relative à l'installation d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)**

Monsieur le Maire rappelle que les sirènes installées sur la commune d'Aubenas vont être déplacées afin d'être audibles par le plus grand nombre. L'une d'entre elles sera installée sur la toiture des vestiaires du stade dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. Cette sirène permettra avant tout de prévenir du risque inondation.

Il convient de formaliser l'installation de cette sirène par la signature d'une convention avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention conclue entre l'Etat et la commune relative à l'installation d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **9/OBJET : SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Adhésion de collectivités**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche dont la commune est membre, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par :

- Les communes de : Banne, Berrias et Casteljau, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune ;
- Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur ces nouvelles adhésions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion formulées par les communes de : Banne, Berrias et Casteljau, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune ;
- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

### **10/OBJET : Modification du règlement de la cantine scolaire**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et la scolarisation des enfants le mercredi matin, il convient de modifier le règlement de la cantine scolaire afin de permettre l'inscription des enfants à la cantine pour les repas servis le jeudi jusqu'au mercredi matin 9 h 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un favorable à la modification du règlement de la cantine scolaire afin de permettre l'inscription jusqu'au mercredi matin 9 h 00 pour les repas servis le jeudi.

### **11/OBJET : Communication du rapport annuel 2013-2014 du Syndicat Tout'enBus**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L5211-39 CGCT, le Président du Syndicat Intercommunal de transport urbain Tout'enBus doit adresser chaque année aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité du syndicat.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir pris connaissance, donnent acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel 2013-2014 du syndicat Tout'enBus.

### **12/OBJET : Demande de subvention de l'Union Sportive Aubenas Volley Ball**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention présentée par l'Union Sportive Aubenas Volley Ball.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le nombre croissant de demandes de subventions de la part des associations sportives « hors commune »,

Considérant que la volonté de la commune est de soutenir les associations communales,

- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Union Sportive Aubenas Volley Ball.

### **13/OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire à Energie Positive » (AMI TEPOS)**

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire en date du 31 mars 2015 a délibéré en faveur d'une candidature à l'AMI TEPOS lancé par la Région Rhône-Alpes pour le 15 juillet 2015, et a autorisé le Président à signer une convention avec POLENERGIE pour aider au montage du dossier.

Monsieur le maire précise que cet appel à projet vise à engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Cette démarche s'inscrit dans une suite logique des actions déjà portées par la Communauté de Communes dans de nombreux domaines (Agenda 21, transport, habitat, déchets...).

Si la candidature de la Communauté de Communes n'était pas retenue par la Région, l'étude servirait néanmoins à alimenter le projet de territoire et l'Agenda 21 - voire selon les évolutions législatives un Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) - et aura aussi permis de fédérer les acteurs autour de la question transversale et incontournable de la maîtrise énergétique.

La Communauté de Communes a par ailleurs déposé des demandes de subvention auprès des différents organismes partenaires pour l'aider à réaliser les études nécessaires (diagnostic énergétique et étude de potentialités de production d'énergie renouvelable).

Après avoir pris connaissance du projet TEPOS de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare apporter son soutien entier à la démarche engagée et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études dans le cadre du projet ;
- assure la Communauté de Communes de son investissement dans la limite des compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Eveil musical** : Le Maire fait part d'une demande du Président de l'Amicale Laïque pour la prise en charge du financement de l'éveil musical pour l'année scolaire 2015-2016. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 mars dernier a décidé de ne pas inscrire les trois classes de l'école René Cassin aux séances d'éveil musical en raison de la mise en place des nouvelles activités périscolaires qui proposent déjà des activités en lien avec l'éveil musical et qui doivent être développées à la rentrée prochaine. Il faut souligner que le financement de l'éveil musical en lien avec les services du département ne peut pas être financé directement par l'Amicale Laïque, seule la Mairie est habilitée à payer les sommes dues. En conséquence, pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à la demande du Président de l'Amicale Laïque et ne revient pas sur la délibération prise le 9 mars. Les membres du Conseil Municipal précisent que ce point sera à nouveau débattu pour l'année scolaire 2016-2017.

- **Périscolaire** : La commission des affaires scolaires a prévu de se rencontrer le 27 avril 2015 afin de faire le point sur les activités déjà mises en place et sur les activités qui seront proposées à la rentrée de septembre 2015.
- **Logement communal** : La commission habitat et urbanisme attribuera le logement T2 du chemin des Ecoles lors de sa prochaine séance prévue le jeudi 16 avril 2015.
- **Marché public travaux agrandissement de la Mairie** : la consultation des entreprises va être lancée cette semaine, la limite de réception des offres est fixée au lundi 11 mai 2015 à midi, attribution des marchés lors de la **prochaine séance du Conseil Municipal prévue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**, commencement des travaux courant du mois de juin.
- **Préparation de la fête du 14 juillet** : Le programme est pratiquement bouclé, réunion prévue lundi 11 mai 2015 à 18 h 00 à la mairie pour la finalisation du déroulement de cette journée.
- **Inauguration de l'aire de jeux** : Samedi 25 avril 2015 à 11 h 00.
- **Déplacement chez « Les verts » à St Etienne** : 80 sympathisants des verts, jeunes et moins jeunes, ont fait le déplacement à St Etienne afin d'assister à un match de foot et ont été reçus par le Président des Vert et Dominique ROCHETEAU.
- **Caverne du Pont d'Arc** : Le site vient d'être inauguré par François HOLLANDE, ouverture au public le 25 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20  
A Saint Didier sous Aubenas, le 21 avril 2015

**Le Maire,  
Richard MASSEBEUF**

